



ÉCONOMIE CIRCULAIRE UTILISATION DES PIÈCES DE RÉEMPLOI...

Assurance Mutuelle des Motards



... ÇA AVANCE MAIS IL FAUT CONTINUER LA SENSIBILISATION

Aujourd'hui, nous sommes dans un environnement où il est évident pour le plus grand nombre que le recyclage, le marché de l'occasion, la réutilisation, l'écoconception... sont des pratiques devenues incontournables. La prise de conscience de l'importance de l'économie circulaire sera certainement encore plus forte à la sortie de la crise sanitaire que nous traversons.

Si, sur le papier, tout paraît évident, dans la pratique, les choses sont un peu différentes. Les usages évoluent, en effet à la Mutuelle des Motards, l'utilisation des pièces de réemploi augmente de 10 % par an comme en attestent les factures des réparateurs, mais il va falloir continuer à faire évoluer les mentalités aussi bien des experts, des réparateurs que des conducteurs de 2-roues.

POUR NOUS, CONDUCTEURS DE 2-ROUES, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

Avant tout, **les constructeurs doivent travailler sur la durabilité des pièces et des 2-roues.** Les motards sont très attachés à leur monture. Les motos sont entretenues, bichonnées, bricolées dans un lien affectif que les motards souhaitent le plus long possible. Le travail des constructeurs sur la durée de vie des pièces, la possibilité de trouver des pièces détachées le plus longtemps possible sont des moyens pour les motards de lutter contre les problématiques environnementales. Sur ce point, de manière individuelle, peu d'actions sont possibles.

QUELLES PIÈCES SAVENT CHANGER LES CONDUCTEURS DE 2-ROUES ?

Plus de 9 sur 10 sont capables de changer un rétroviseur, un embout de guidon, un sélecteur, un levier de frein, une platine repose-pied ou encore une pédale de frein.

88 % savent changer une poignée de maintien arrière, 86 % un optique ou un clignotant.

Les ¾ pourraient remonter un silencieux d'échappement ou encore un carénage.

70 % savent réaliser un changement de guidon et 62 % le remplacement d'un réservoir.

En revanche, **chacun de nous est en mesure de pouvoir impacter ou de revoir sa consommation individuelle de pièces.** D'autant plus que **les conducteurs de 2-roues sont plutôt bons bricoleurs.** Lorsqu'ils ont une pièce à changer, 13 % la changent eux-mêmes systématiquement et 69 % vont en changer certaines.

Comme nous pouvions nous y attendre, ceux qui font systématiquement appel à un professionnel ne font pas de mécanique sur leur 2-roues à 92 %. Ils connaissent moins bien que les autres les pièces de réemploi et n'y feraient pas appel en cas d'accident ou d'avarie moteur probablement par manque d'information.

A l'inverse, ceux qui font tout eux-mêmes, ceux qui sont capables de changer aussi bien un sélecteur qu'un réservoir, vont aussi faire la mécanique. **Ils connaissent les pièces de réemploi** et n'hésiteraient pas à faire monter ces pièces sur leur 2-roues en cas d'accident ou d'avarie moteur. Ce sont aussi des motards qui ont plus souvent un garage individuel, indispensable pour pouvoir bricoler.

62 % DES CONDUCTEURS DE 2-ROUES FONT DE LA MÉCANIQUE PLUS OU MOINS COMPLEXE. CES MÉCANICIENS PLUS OU MOINS PROFESSIONNELS VONT FAIRE :

| | |
|---|------|
| Vidange moteur, changements de filtres | 97 % |
| Remplacement de plaquettes de freins, disques de freins, purge du système de freinage..... | 94 % |
| Remplacement du kit chaîne, bougies, pneumatiques, amortisseurs | 59 % |
| Remplacement du moteur, réglages moteur, remplacement des soupapes, embrayage, segmentation | 30 % |

Les conducteurs de 2-roues, souvent très attachés à leur 2-roues, seraient 78 % à acheter un moteur de réemploi en cas d'avarie moteur nécessitant son remplacement (avec montage par un professionnel).





... ÉCONOMIE CIRCULAIRE UTILISATION DES PIÈCES DE RÉEMPLOI...

... / ...

La première raison invoquée est économique (93 %), la seconde est environnementale (39 %). Pour certains, c'est aussi la seule opportunité de donner une seconde vie à leur moto, sans compter que pour certaines machines, un moteur neuf n'est plus envisageable car le modèle est trop ancien.

Pour l'achat de ce moteur lorsque le changement est envisageable, **ils pensent** avant tout à **se le procurer sur un site de professionnels** (87 %) et ensuite **chez un recycleur** (60 %). Les sites de particulier à particulier n'arrivent qu'en 3^{ème} position et concernent 1 conducteur sur 3.

Mais **22 % ne peuvent se résoudre à faire monter un moteur d'occasion pour des raisons :**

• **de confiance :**

« Aucune confiance sur le rodage d'un moteur d'occasion. Je ne connais pas l'utilisation du précédent propriétaire. Une mauvaise utilisation (trop forcer à froid, accélérations brutales tout le temps, etc.) peut fortement impacter la durée de vie d'un moteur. Je ne suis pas sûr de pouvoir juger l'état d'un moteur d'occasion. Je ne suis pas assez sûr du résultat et je n'ai que 2 roues ! »

• **de garantie :**

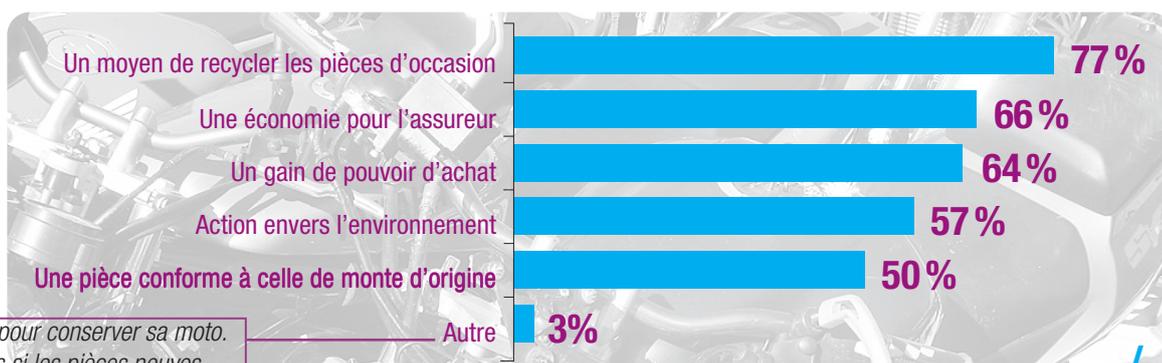
« Pour avoir un nouvel élément neuf et la garantie d'un professionnel. Préférence moteur neuf garanti. Je veux une garantie. J'ai plus confiance au neuf et j'ai une extension de garantie ! La garantie d'un moteur qui dure dans le temps. »

UNE PIÈCE DE RÉEMPLOI, C'EST QUOI ?

La pièce de réemploi provient en majorité d'un véhicule hors d'usage à savoir des véhicules déclarés économiquement ou techniquement irréparables ou des véhicules anciens. Certaines pièces (sélecteur, carénage, repose-pied...) sont démontées, vérifiées, reconditionnées pour être revendues à des professionnels ou des particuliers pour une seconde utilisation.

Dans tous les cas, **lorsqu'elles proviennent d'un recycleur/dé-constructeurs, elles répondent aux mêmes exigences en matière de qualité, de sécurité. Elles sont évidemment contrôlées et garanties** avant d'être remises sur le marché. Les recycleurs assurent aussi la traçabilité des pièces, ce qui permet de lever le doute sur l'alimentation d'un marché parallèle des 2-roues ou des pièces volés.

Les conducteurs de 2-roues l'ont bien compris, les pièces de réemploi sont **avant tout un moyen de recycler pour 77 %**. Viennent ensuite **le gain financier** pour l'assureur et pour le conducteur, **une action pour l'environnement** et pour seulement la moitié d'entre eux, une pièce conforme à celle de monte d'origine, alors que c'est toujours le cas, nous allons y revenir.



*« Un bon moyen pour conserver sa moto.
Un gain de temps si les pièces neuves ne sont pas en stock.
Une façon naturelle de consommer. »*

+ D'INFORMATIONS

Économie circulaire :

ce qu'il faut savoir sur la PIEC. Article intéressant de la FNA (Fédération Nationale de l'artisanat automobile).
<http://www.fna.fr/Accueil/Articles/articleType/ArticleView/articleId/436/Economie-circulaire-ce-quit-faut-savoir-sur-la-PIEC>

Décret n° 2016-703 du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000032610837&categorieLien=id>

Arrêté du 8 octobre 2018 relatif à l'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente des pièces issues de l'économie circulaire dans le cadre des prestations d'entretien ou de réparation des véhicules automobiles
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000037488717&categorieLien=id>

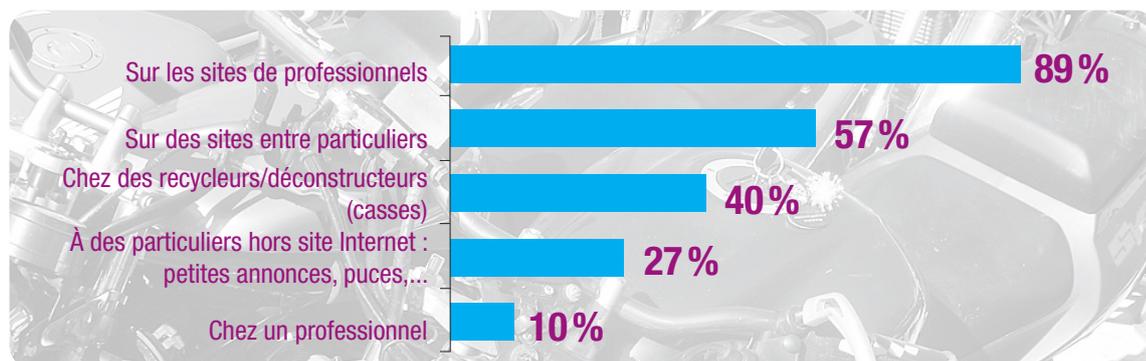


... ÉCONOMIE CIRCULAIRE UTILISATION DES PIÈCES DE RÉEMPLOI...

... / ...

LA FIABILITÉ DES PIÈCES DE RÉEMPLOI

9 conducteurs sur 10 préfèrent acheter leurs pièces sur des sites de professionnels. C'est avant tout la fiabilité des pièces qui pousse ces particuliers « *mécaniciens* » à se tourner vers ces acteurs. 57 % achètent les pièces à des particuliers sur Internet et seulement 4 sur 10 se tournent vers des recycleurs.



UNE RÉACTION DIFFÉRENTE DANS UN CONTEXTE D'ACCIDENT

Le gouvernement a statué par arrêté le 8 octobre 2018 sur « *l'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente des pièces issues de l'économie circulaire dans le cadre des prestations d'entretien ou de réparation des véhicules automobiles* ».

Pour l'auto, le texte est clair, le réparateur se doit de proposer des pièces issues de l'économie circulaire chaque fois que c'est possible. Suite à cette proposition, l'automobiliste a le choix d'accepter ou non le devis avec pièces d'occasion.

Ces mesures n'ont pas encore été étendues aux 2-roues, même si la sensibilité des acteurs du marché encourage de plus en plus cette pratique.

En cas d'accident en particulier, **l'expert peut proposer de remplacer les pièces endommagées par des pièces de réemploi** en veillant bien évidemment à la sécurité optimale du 2-roues. Là encore, hors de question de faire chiffrer des réparations avec des pneumatiques ou un embrayage d'occasion. En revanche, un réservoir ou une selle, ça peut être avantageux. Il faut bien comprendre que l'expert engage sa responsabilité, la déontologie de la profession lui impose de garantir la sécurité des personnes et la qualité de son expertise.

Nous entendons déjà certains crier au scandale : « *Avantageux pour qui ? Si je ne suis pas responsable ou si je suis assuré en tous accidents, de toute façon, je m'en moque, c'est l'assureur qui paye* ». Ce à quoi nous répondrons : oui, en effet, l'assureur prendra en charge les réparations mais dans le cas d'une mutuelle d'assurance, moins la mutuelle va dépenser, meilleur devrait être son résultat et moins onéreuse devrait être votre cotisation l'année suivante ! **Donc financièrement, l'opération sera avantageuse pour vous** et bien évidemment, **le bilan sera aussi positif pour notre chère planète.**

2/3 des conducteurs de 2-roues connaissent aujourd'hui cette possibilité. Mais les pièces de réemploi n'ont été proposées qu'à un peu plus du tiers (34 %) de ceux qui ont eu un accident pris en charge par l'assurance au cours des 3 dernières années. Dans 13 % des cas, c'est le réparateur qui a fait la proposition et dans 11 % des cas, c'est l'expert.

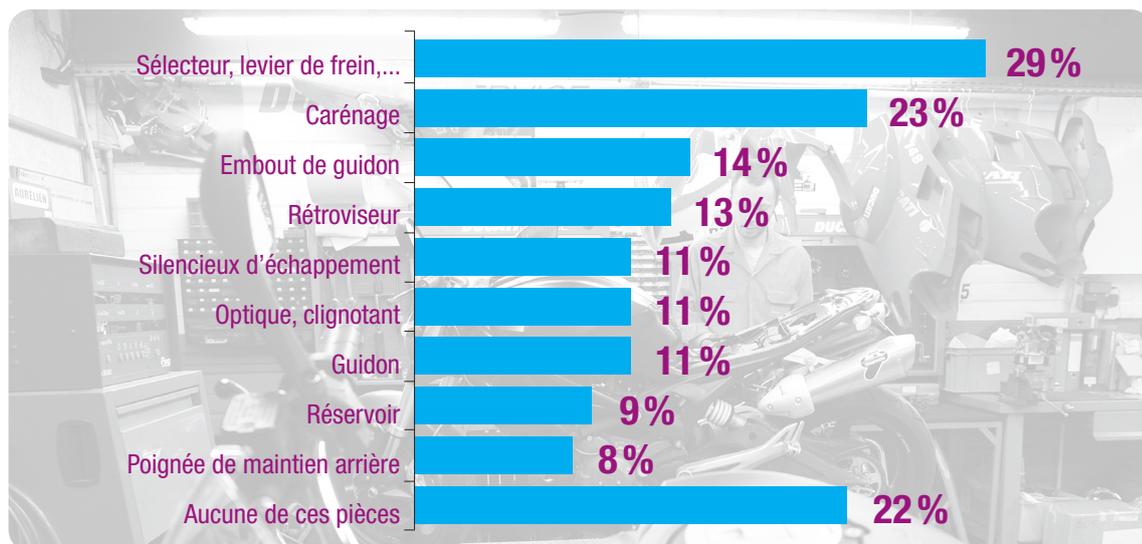
... / ...



... ÉCONOMIE CIRCULAIRE UTILISATION DES PIÈCES DE RÉEMPLOI...

... / ...

Parmi les 79 conducteurs à qui on a proposé les pièces de réemploi, **les 2/3 ont accepté avant tout pour des raisons financières** (51 %) mais aussi **pour des raisons écologiques** (43 %). **Pour près du tiers, sans les pièces de réemploi, leur 2-roues était économiquement irréparable.** Les interventions concernent les pièces suivantes :



Ils sont donc 33 % à refuser le recours à l'économie circulaire soit 26 personnes sur cette étude.

- Pour 31 % le véhicule n'était pas réparable,
- 23 % se sont dit qu'ils pouvaient avoir une pièce neuve, alors pourquoi avoir de l'occasion ?
- 15 % pensent que les délais sont plus longs, il faut rajouter le temps de trouver la pièce,
- 12 % avaient peur d'une qualité moindre.

L'expérience est plutôt réussie puisque **si c'était à refaire, 96 % de ceux qui ont accepté les pièces de réemploi, seraient prêts à accepter à nouveau.**

Avant tout, **c'est à leur porte-monnaie que pensent les conducteurs de 2-roues :**

« Sur un 2-roues ayant déjà un peu vécu, pas la peine de mettre du neuf. Si les pièces de réemploi proposent les mêmes garanties de fiabilité et sont en plus moins chères et permettent de recycler plutôt que de fabriquer du neuf. »

Mais aussi à celui de leur assureur : « Par soucis d'économie car, in fine, les dépenses des assureurs sont compensées par les cotisations. Parce qu'à partir du moment où les « dégâts » sont réparés, faire faire une économie à la communauté des sociétaires en favorisant le « recyclage » ça me paraît pertinent et proche de mes valeurs. »

Ils pensent aussi à l'environnement : « Si la fiabilité et la sécurité sont assurés, l'utilisation de pièce de réemploi me semble être un bon geste tant d'un point de vue économique (que ce soit pour l'assureur ou pour moi) qu'écologique. »

« Pour utiliser ce qui peut l'être, stopper la consommation abusive, pour la planète et l'environnement. Je suis pour l'économie circulaire, pour la plupart des pièces (carrosserie, leviers, etc.), sauf celles ayant un fort impact d'usure (moteur). »

... / ...



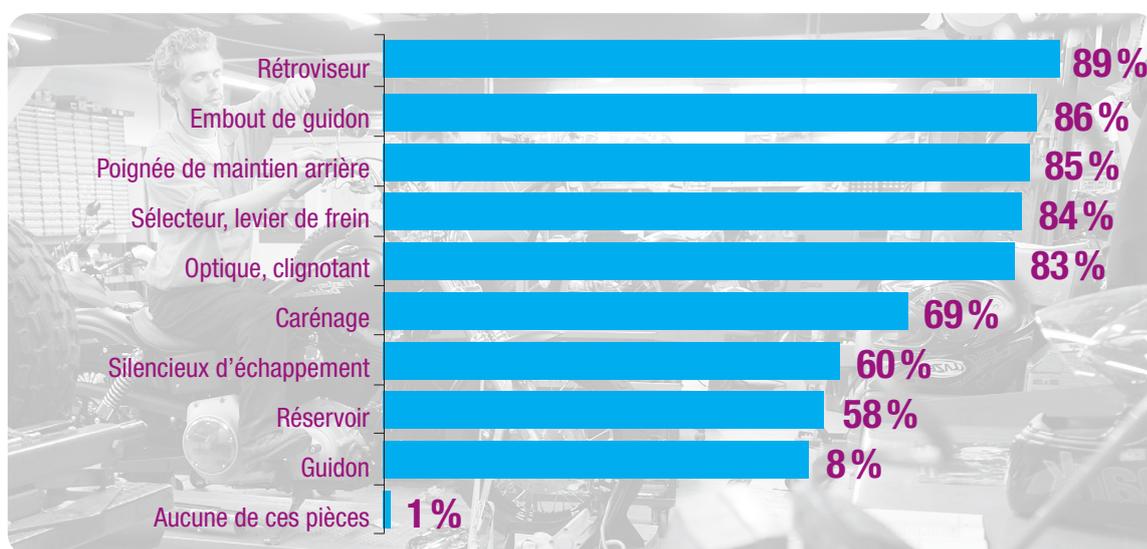
... ÉCONOMIE CIRCULAIRE UTILISATION DES PIÈCES DE RÉEMPLOI...

.../...

Certains ont eu quelques soucis de réparation qui font que si c'était à refaire, ils s'abstiendraient de mettre des pièces d'occasion :

« Parce que le véhicule avait été mal réparé et que d'autres anomalies se sont avérées par la suite. Par sécurité, le 2-roues est déjà bien assez dangereux avec les pièces non usées. Les pièces changées étaient liées au système de freinage (disque de freins par exemple)... Je n'aurais pas confiance en la fiabilité et je ne pense pas que cela soit très sécurisé de prendre de l'occasion pour les freins. Je n'ai pas confiance dans ces pièces, elles peuvent receler des défauts invisibles dus à leur ancienneté ou à un usage particulier du précédent utilisateur. »

Pour ceux qui n'ont pas eu d'accident pris en charge au cours des 3 dernières années, **38 % accepteraient une réparation avec des pièces de réemploi et 54 % accepteraient uniquement pour certaines pièces :**



Les chiffres augmentent **si leur 2-roues est déclaré économiquement irréparable avec des pièces neuves, 45 % accepteraient la proposition de l'expert et choisiraient la solution avec pièces de réemploi.**



Benoit CHAZEL

Ancien expert, responsable activités transverses indemnisation de la Mutuelle des Motards.

LA CONCLUSION DE BENOIT CHAZEL

L'enquête menée par 2-roues Lab' confirme que **les conducteurs de 2-roues ne sont pas hostiles au recours aux pièces de réemploi dans la mesure où toutes les précautions sont prises pour garantir leur sécurité** et notamment dans les contrôles menés sur ces dernières.

Le temps où un particulier comme un professionnel pouvait faire l'acquisition d'une pièce de réemploi au comptoir d'une « casse » sans recevoir en échange une facture certifiant de sa traçabilité est bientôt révolu.

En effet, **les dernières mesures** qui régissent la réglementation relative à l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire **renforcent et protègent le consommateur.**

.../...



... ÉCONOMIE CIRCULAIRE UTILISATION DES PIÈCES DE RÉEMPLOI...

... / ...

Il faut bien comprendre qu'une PIEC (pièce issue de l'économie circulaire) est **une pièce de réemploi** qui **peut provenir** de deux sources distinctes :

- un établissement spécialisé dans **la déconstruction et le recyclage des Véhicules Hors d'Usage (VHU)** qui est réglementé via un agrément spécifique.
- un fabricant (constructeur) dans le cadre d'une procédure là encore spécifique dite : « **échange/standard** ».

En outre, qu'elles proviennent d'un centre VHU ou bien d'un constructeur, **les pièces répondent à des critères en matière de qualité, de pérennité d'utilisation et de sécurité identiques à celles d'origine.**

De plus, **les établissements spécialisés en VHU** s'emploient à une rigueur dans le devenir des épaves qu'ils ont en gestion. Les démontages sont réalisés dans les règles de l'art (techniques et écologiques) et ils **assurent une traçabilité de chaque pièce.**

Ainsi, lorsque vous faites l'acquisition d'une PIEC au sein d'un établissement spécialisé en VHU, vous avez la garantie de savoir de quel véhicule elle provient, quand elle a été démontée, contrôlée et vérifiée.

Certains assureurs, tel que la Mutuelle des Motards, travaillent à la sensibilisation des points évoqués ci-dessus auprès des réparateurs et de leurs experts formés au 2-roues et ce, en collaboration avec des recycleurs partenaires.

Il y a certes un **gain économique**, mais les études menées sur ce sujet montrent que **cela devrait prendre beaucoup de temps avant que des économies significatives soient réalisées** grâce à la pièce de réemploi.

Aujourd'hui, dans le 2-roues, cela ne représenterait qu'une valeur inférieure à 3 % des pièces remplacées.

Par contre, **l'impact écologique est** quant à lui **bien plus valorisant** et les conducteurs de 2-roues semblent en être bien conscients !

LES POINTS À RETENIR

Les pièces de réemploi sont un bon moyen pour les conducteurs de 2-roues pour contribuer à la protection de l'environnement.

Nous vous conseillons de vous adresser systématiquement à un établissement spécialisé dans la déconstruction et le recyclage ou au fabricant. Ainsi, vous aurez la garantie d'acheter une pièce contrôlée qui vous assure qualité, sécurité et longévité.

En cas d'accident, n'hésitez pas à aborder le sujet avec le réparateur ou l'expert.

MÉTHODOLOGIE

Questionnaire online soumis aux membres de 2-roues Lab' entre le 7 et le 24 février 2020

1665 répondants soit un taux de retour de 27,6 %

7,7 % conduisent au moins un scooter

96,7 % conduisent au moins une moto

3,2 % ont au moins un 50 cm³

